



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30

Date de convocation : 24 mai 2022

Délibération
N°B2022_38

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Appui financier au dossier « Les jardins des champs » porté par la commune de Ginestas

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui sous-tend le financement de projets par le dispositif Leader. « Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables » est un des axes du programme.

N°B2022_38 (2)

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le 02/06/2022

 SLOW

ID : 011-241100593-20220530-B2022_38-DE

La commune de Ginestas a fait l'acquisition d'une parcelle en friche de 26 000m² avec une visée pédagogique, démonstrative et agricole. L'aménagement de la parcelle prévoit :

- L'aménagement de serres et d'un local de nettoyage et stockage de légumes pour compléter l'outil de production de maraichers et faciliter leur installation,
- La plantation d'arbres fruitiers dont les fruits seront en accès libre et gratuit,
- L'implantation de ruches en partenariat avec un apiculteur,
- La création d'un espace ludique et instructif sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, en particulier une zone humide,
- La pose d'une signalétique pédagogique à destination notamment du public scolaire ou de petits groupes.

Les trois parties principales du projet reposent sur une surface totale de 26 000 m², qui se compose ainsi :

- Une partie clôturée de 5 400 m² comprenant 3 serres + 2 jardin potagers aériens + 1 structure pour le lavage et le tri des légumes + cheminement,
- Des vergers : 5 300 m² répartis en 2 endroits 800 m² (près du parking) + Verger principal de 4 500 m²,
- Un parking : 1500 m² en haut du terrain implanté sur une zone de terre pauvre,
- Une zone aménagée en biotope : 8 500 m²,
- Le cheminement dans et autour des 3 parties, ainsi que la zone de circulation aménagé pour l'entretien par les services municipaux : 5 300 m².

La demande de soutien financier concerne les dépenses matérielles :

- Implantation 3 serres : 22 000 €,
- Local nettoyage et stockage des légumes : 17 000 €,
- Construction d'un muret en pierres de pays (entrée principale) : 3 000 €,
- Aménagement zone cheminement et d'accueil : 13 000 €,
- Clôture pour sécurisation zone maraîchère : 12 000 €,

Coût total éligible : 67 000 euros HT.

Plan de financement :

FEADER Leader : 40 000 euros (64 % plafonné à 40 000 euros),

Grand Narbonne : 10 000 euros (16 % plafonné à 10 000 euros),

Autofinancement : 17 000 euros (20%).

Vu la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois,

Vu la délibération N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

Considérant l'intérêt et la pertinence du projet au regard du développement des circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 10 000 euros au projet « Jardin des champs » porté par la commune de Ginestas sur un coût total de projet de 67 000 euros HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

